

**INTERVENTION** SEPTEMBRE 2015

## **SUJET : SIGNATURE DES PROPOSITIONS DE LOI DU CONSEIL NATIONAL**

« Je me permets d'intervenir à ce niveau pour signaler une inexactitude ou, au moins, un oubli.

En effet, par la volonté de son Président actuel, le Conseil National n'est pas doté d'un cabinet de la Présidence.

Ce cabinet devrait avoir le rôle de seconder le Président et sa majorité dans le travail politique et les interventions législatives découlant du programme soumis au vote des monégasques lors des dernières élections. Or, je le répète et le regrette, il n'existe pas.

Le travail législatif est donc réalisé par des fonctionnaires du Conseil National, dépendant du Secrétariat Général

Ceux-ci sont donc au service de l'Institution et donc de l'ensemble des élus.

La proposition de loi qui vient d'être renvoyée à l'instant et qui va être votée ce soir, n'a pas été proposée à la signature des élus minoritaires qui l'auraient volontiers signée.

Il ne s'agit, sans aucun doute, que d'un oubli involontaire !

J'espère, Monsieur le Président, que vous voudrez bien réparer cet oubli dans les meilleurs délais et, pour peu que le conseiller national du groupe Renaissance la signe, il s'agirait donc d'une proposition de Loi du Conseil National dans son ensemble.

Je tiens également à rappeler les nombreuses interventions de conseillers passés dans cette enceinte, au premier rang desquelles celles de M<sup>o</sup> Jean-Charles GARDETTO entre 2003 et 2012 mais aussi celles des avocats-conseillers nationaux dont une représentante, M<sup>o</sup> Sophie LAVAGNA, est encore présente dans cet hémicycle.

Je vous remercie pour votre attention. »

Jean François Robillon